STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 17 juin 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE ENTENTE AVEC LES CHEFS LÉGISLATIFS SUR UN PROJET DE LOI VISANT À CLARIFIER LES LOIS SUR LE HARCÈLEMENT

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui une entente avec les chefs législatifs en vue d'avancer un projet de loi qui clarifie les lois de l'État contre le harcèlement. Lors du cas de 2013 contre Golb, le Tribunal d'appel a découvert qu'une partie de la loi criminelle de l'État couvrant le harcèlement grave au second degré était vague et trop large, et qu'elle était donc inconstitutionnelle. Ce projet de loi redresse ce défaut constitutionnel et rétablit le harcèlement grave au second degré, utilisé plus de 7600 fois l'an passé seulement, souvent par des victimes de violence familiale.

« Le harcèlement ne sera toléré sous aucune forme dans l'État de New York, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Ce projet de loi renforce nos lois contre le harcèlement grave, et cela aidera à faire en sorte que toutes les victimes reçoivent la protection dont elles ont besoin. Je remercie les chefs de la législature de s'être unis en vue d'avancer cet important projet de loi, qui offrira une plus grande sécurité aux victimes de partout dans l'État. »

Le codirigeant de la coalition de la majorité du Sénat, Jeffrey D. Klein, a déclaré : « Ce projet de loi fait en sorte que des milliers de victimes recevront les protections essentielles qu'ils méritent. En fortifiant nos lois sur le harcèlement grave, nous rendons la vie plus sécuritaire pour les New-Yorkais qui en ont le plus besoin. »

Le porte-parole de l'Assemblée Sheldon Silver a déclaré : « Avec plus de 400 000 cas d'abus familiaux rapportés dans l'État de New York chaque année, il est essentiel que nous mettions en place des lois qui permettent aux agences d'application de la loi d'avoir les outils nécessaires en vue de lutter efficacement contre la violence familiale et protéger les victimes de ce cycle d'abus. La loi sur le harcèlement grave est un important outil dans notre combat contre la violence domestique, et cette mesure législative comblera un vide laissé dans la loi après la décision du Tribunal d'appel. L'Assemblée continuera de travailler en vue d'adopter des mesures pour protéger les victimes de violence familiale et doter les procureurs des outils dont ils ont besoin pour combattre les abus. »

Le sénateur Mike Nozzolio a déclaré : « Nous sommes un État et un pays de droit et nous devons faire

clairement comprendre aux individus qui menacent et intimident autrui qu'ils payeront le prix de leurs actions. Cette mesure répond à une grave lacune dans la loi criminelle, et cela donnera un important outil lors des poursuites pour violence familiale. Je remercie le Gouverneur Cuomo du leadership dont il a fait preuve sur cette question, et d'avoir adopté une mesure législative qui protège la sécurité de nos citoyens.

Cette loi modifiée criminalisera les communications de type harcèlement qui menacent de causer des blessures physiques à une victime ou des dommages aux biens de celle-ci et où un défendant sait ou devrait savoir que la communication fera en sorte que la victime craindra de tels blessures ou dommages.

Il y a environ 7600 cas ouverts dans l'État où cette section de la loi criminelle représente l'accusation la plus grave. Une infraction présumée à cette loi constitue de plus un important outil pour les victimes de violence familiale, en permettant l'émission d'une ordonnance de protection par un tribunal en vue de protéger de telles victimes.

###

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418